

Le Trait d'Union

Saint Etienne de Fontbellon -- #3 - été 2021

Brèves

Eclairage public :

Signalement éclairage
défectueux :
Allô Mairie : 04 75 35 12 96
Mail : mairie.stef@orange.fr

Agenda

- **Mardi 13 juillet :**
À partir de 21h,
Retraite aux flambeaux,
Feux d'artifice, Bal et Buvette
(Espace M. Champel)
- **Mercredi 28 juillet**
à partir de 21h :
Cinéma sous les Etoiles
Place du Village
(Film : La lutte des Classes)
- **Samedi 4 septembre**
à partir de 9h jusqu'à 17h:
Forum des Associations
(Espace M. Champel)

MAIRIE

HORAIRE D'OUVERTURE

(été : du 01/07 au 31/08)

Tous les matins de 8h à 12h30

SERVICE URBANISME :

Demande d'imprimés,
dépôt des dossiers
et renseignements.
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30.

PERMANENCES ÉLUS :

sur rendez-vous

Syndicat Intercommunal de l'Assainissement et de l'Eau (SIAE) :

Place du Village - 07200
ST ETIENNE DE FONTBELLON
Tél. : 04 75 89 11 80
Horaires d'ouverture :
Tous les matins de 8h à 12h

Memento

Mairie - 100 Rue de la Mairie
07200 ST ETIENNE
DE FONTBELLON
Tél : 04.75.35.12.96
Mail : mairie.stef@orange.fr

www.st-etienne-
de-fontbellon.fr
ou sur www.facebook.com/
Commune-Saint-
Etienne-de-Fontbellon-

Suivez
les actus
sur

Edito du Maire



Après un an et demi de crise sanitaire, l'heure est à la détente et à la distraction, les beaux jours nous permettent de nous retrouver et de partager de beaux moments de convivialité.

Le dernier rendez-vous électoral n'a pas suscité passion et intérêt chez les électeurs, notre commune a recueilli 37,3% de votants au 2nd tour des élections départementales, soit 3 points de moins que dans l'ensemble du département.

Ce taux d'abstention inhabituel pour notre commune ne serait-il pas la conséquence des dysfonctionnements majeurs de la mise sous pli et de la distribution du matériel électoral qui ont été constatés ? J'ai dénoncé au Préfet ces dysfonctionnements inacceptables et préjudiciables au fonctionnement de nos institutions.

L'année scolaire est terminée, année particulière durant laquelle nos enseignants ont su redoubler de créativité pour assurer un suivi pédagogique pour tous les élèves. Je tiens à les remercier.

Timidement, mais sûrement, le monde associatif retrouve des couleurs. Certaines associations sont sans activité depuis plus d'un an, légitimement elles espèrent le retour de leurs adhérents, cela reste à confirmer.

Nous accueillons avec plaisir deux nouvelles associations dans notre commune :

- « **AGALENCE** » a pour but de favoriser la création artistique et créer des liens entre artistes, professionnels et amateurs d'art, et grand public autour d'activités culturelles.
- « **LE MONDE EST PETIT CHEZ ÉMILE** », Théâtre de marionnettes, cette association présente des spectacles de marionnettes et des activités manuelles à un public diversifié.

Le budget voté en Conseil Municipal le 12 avril a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt, de mobiliser des subventions auprès des financeurs institutionnels chaque fois que possible.

Je vous souhaite un très bel été,

Bien chaleureusement.

Le Maire, Philippe ROUX



« Le jardinier peut décider de ce qui convient aux carottes,
mais nul ne peut choisir le bien des autres à leur place »

Jean-Paul Sartre

Les Conseils Municipaux...

COMPTES RENDUS



22 MARS

Compte de gestion
compte administratif 2020
et affectation du résultat

Subventions aux associations 2021

Eveil musical écoles publique et privée
Année scolaire 2021-2022

Contingent fournitures scolaires 2021
Ecole Publique

Participation financière à l'Ecole Privée
Saint-Joseph - Année scolaire 2020-2021

CAUE - Signature d'une convention
d'accompagnement pour la réhabilitation
du presbytère et l'aménagement urbain

12 AVRIL

Vote des taux d'imposition 2021

Vote du budget primitif 2021

Remise gracieuse de la Redevance d'Occupation
du Domaine Public 2021 - Restaurant les Platanes

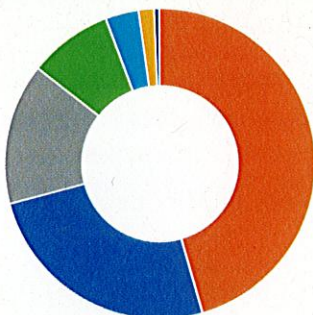
Remise gracieuse de la Redevance d'Occupation
du Domaine Public 2021 - Bar Le Mastroquet

Adhésion de la commune à la compétence
facultative Maîtrise de la demande d'énergie
et conseils en énergie partagés (MDE-ENR)

SDE07 - Signature de la convention pour la
valorisation des certificats d'économies d'énergie
issus d'opérations réalisées sur les patrimoines
des collectivités

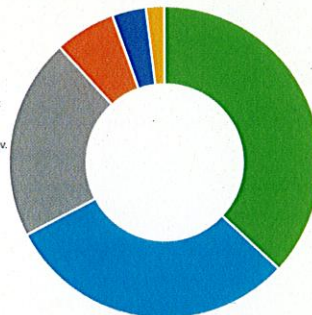
Budget 2021 - Dépenses de fonctionnement

■ Charges à caractère général :	423 000 €
■ Charges de personnel :	763 000 €
■ Autres charges :	246 000 €
■ Intérêts des emprunts :	27 000 €
■ Amortissements :	58 500 €
■ Virement à section d'investissement :	145 500 €
■ Charges diverses :	9 000 €



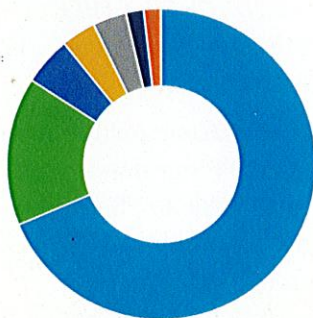
Budget 2021 - Dépenses d'investissement

■ Déficit année N-1 :	33 391 €
■ Travaux en régie :	60 000 €
■ Rbt capital des emprunts :	199 000 €
■ Immo incorporelles et subv. façades :	18 000 €
■ Immo Corporelles :	289 011 €
■ Immo en cours :	351 598 €



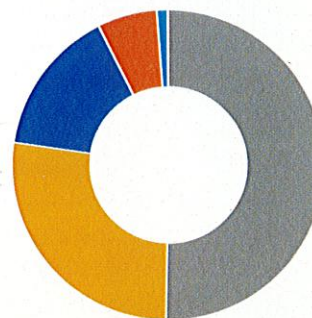
Budget 2021 - Recettes de fonctionnement

■ Résultat reporté :	84 639 €
■ Atténuation des charges :	29 769 €
■ Produits et ventes diverses :	59 421 €
■ Travaux en régie :	60 000 €
■ Impôts et taxes :	1 149 102 €
■ Dotations et participations :	258 229 €
■ Autres produits :	28 840 €



Budget 2021 - Recettes d'investissement

■ Virement de la section fonctionnement :	145 500 €
■ Amortissements :	58 500 €
■ Dotations (FCTVA-Taxe aménag-Excédent de fonctionnement N-1) :	478 702 €
■ Subventions d'investissement :	257 298 €
■ Produit des cessions :	11 000 €



Budget équilibré en section de fonctionnement : total des dépenses 1 672 000 €, total des recettes 1 672 000 €.

Budget équilibré en section d'investissement : total des dépenses 951 000 €, total des recettes 951 000 €.

L'excédent de fonctionnement de l'année 2020, d'un montant de 384 639.21 € a été affecté de la manière suivante au budget primitif 2021 :

- 300 000 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement et les nouveaux investissements
- 84 639.21 € en section de fonctionnement (résultat reporté).

Trophée Jeune & co

Organisé par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, le Trophée Jeune & Co a pour action la sensibilisation environnementale dès le plus jeune âge.

Après des étapes d'informations, puis de productions au cours de l'année scolaire, une restitution des travaux réalisés dans les classes et filmés, a eu lieu **jeudi 3 juin**, pour l'École Saint Joseph, dans la Salle Paroissiale, et **vendredi 4 juin**, pour l'École des Champs, à l'Espace Maurice Champel. Un spectacle de la Compagnie Corossol « Le Petit Chaperon Rouge se met au vert » a été proposé aux enfants des classes participantes. Inspirée du conte de Charles Perrault, cette création offre un cadre familier au jeune public, et un regard tendre et burlesque sur le respect de notre environnement. Le conteur musicien apporte une dimension musicale à la narration, l'agrémentant de chansons et d'effets sonores. L'alternance du jeu théâtral et de la musique a soutenu l'attention des enfants, leur permettant de s'aventurer et découvrir ainsi la biodiversité, tout en la respectant.



En fin de séance, un livre « Planète sans plastique » a été offert à chaque classe. Une importante action de la CCBA auprès des scolaires de notre Commune !

Remise de calculatrices

Le **mardi 15 juin**, en Mairie, 25 élèves de CM2 de l'École des Champs et leur enseignante, Sophie LE ROUZIC, puis 20 de l'École Saint Joseph et l'enseignante, Céline CHAMBON, ont été accueillis par Philippe ROUX, Maire, et les élus de la Commission Affaires Scolaires.

Attentifs au mot d'accueil et aux encouragements prononcés par Monsieur le Maire, les enfants, installés à l'extérieur, étaient impatients de découvrir ce que contenait le sac minutieusement préparé la veille, par quelques élus.

Il s'agissait d'une calculatrice qu'ils pourront utiliser au collège, un livret « À la découverte de ta Commune » afin de les sensibiliser à la Citoyenneté et un petit goûter, offerts par la Municipalité, à l'occasion de leur entrée en 6^{ème}. Bonnes vacances à ces futurs collégiens, et pleine réussite dans la poursuite de leurs études !



École des Champs



Éclairage public

Depuis le 22 avril 2021, la commune a délégué la compétence « Eclairage Public » au Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE 07), comme 280 autres communes ardéchoises.

Les 400 points lumineux de nos quartiers seront entretenus par une entreprise prestataire retenue par le SDE07. La commune reste décisionnaire de ses travaux (extension, modernisation du réseau...), de son calendrier, du choix du matériel et de la gestion du service (éteindre ou pas, réduire la puissance...).

Vous pouvez dès à présent signaler en mairie tout dysfonctionnement repéré sur le réseau éclairage public, les délais d'intervention doivent être d'une dizaine de jours maximum.



Diagnostic des ponts

Au cours du premier trimestre une inspection de 5 ponts de notre commune a été réalisée par la Direction des Territoires.

L'objectif était de vérifier :

- que l'état de l'ouvrage ne s'est pas anormalement dégradé
- que les dispositifs assurant la sécurité des usagers sont dans un état acceptable
- qu'il n'y a pas de désordres apparents menaçant la sécurité

Le bilan de ce diagnostic est rassurant, seuls des travaux de dévégétalisation sont nécessaires.



TOURISME : UN CAMPING, des GITES... à Saint Etienne de Fontbellon

Le camping des Acacias a été créé en 1972 par les familles DEJOUX et MARCONNET. Il est actuellement géré par Magali DEJOUX, fille de l'un des fondateurs. Le camping comporte 47 emplacements, dont 10 en locatif. Il est ouvert d'avril à fin septembre. Une piscine, un terrain de pétanque et une aire de jeux sont à la disposition des campeurs. L'ambiance est plutôt familiale et de nombreuses familles reviennent régulièrement.

Le camping possède également un restaurant-pizzeria, ouvert de juin à début septembre.

De nombreux gîtes sont également prêts à accueillir les touristes sur notre commune :

- **GITE CHABANIS**, Chemin de la Vernade
 - **GITE LA CHENAIE**, 230 Chemin de Sauvayre
 - **LES LAURIERS ROSES**, 620 Route des Ecoles
 - **L'AMOURIE**, 630 Chemin de Nevissac
 - **LE MOULIN DE SERRET**, Route d'Alès
 - **GITE DE L'OLIVIER**, 105 La Chapelette
- **GITE LES CHIFFAUX**, 265 Les Chiffaux
 - **GITE PILLARD**, 265 Pont de Rigaud
 - **GITE TABORELLI**, 30 Chemin de la Mure
 - **GITE L'AUTHENTIQUE**, 835 Chemin de la Ribeyrasse
 - **GITE VILLA EL BIAR**, 265 Chemin de Montagnac
 - **GITE L'ECUREUIL**, 130 Chemin des Bleyoux

Les coordonnées de ces gîtes sont disponibles sur le site internet de la commune.

Nous vous souhaitons un très bel été et nous vous rappelons quelques consignes qui, appliquées au quotidien, contribuent de manière significative à notre qualité de vie et à l'amélioration de nos relations de voisinage :

• **LA DIVAGATION DES CHIENS** est interdite à l'intérieur de la commune en vertu de l'arrêté municipal du 17 novembre 2019. Le fait de contrevenir à cet arrêté sera puni d'une amende de 135€ (4^e classe, art. R. 428-6 du code de l'environnement). De plus, les rues, les espaces publics, les trottoirs ne sont pas des lieux appropriés pour les déjections canines. Les propriétaires de chiens doivent prendre toutes les précautions utiles pour leur nettoyage.

• **BRUITS, NUISANCES SONORES** : De jour comme de nuit, le bruit ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Lorsque vous prévoyez de faire du bruit, pour une fête ou des travaux, nous vous conseillons d'en avvertir vos voisins ; cela évite bien souvent des conflits...

Travaux de bricolage et jardinage :

- du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 13h30 à 20h ;
- le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou avec un incinérateur individuel. Les déchets végétaux de jardinage peuvent être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie. En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4^e classe de 750€.

• **LE RISQUE INCENDIE** : Bien que fréquemment considéré comme un risque naturel, l'incendie de forêt n'en présente en réalité que peu de caractéristiques. L'origine naturelle (la foudre) n'est en fait la cause que d'une minorité

d'incendies, plus de neuf feux sur dix ont pour origine l'homme ou ses activités. En effet, la majorité des feux de forêts a des causes accidentelles ou involontaires liées aux installations, aux travaux des professionnels et des particuliers, parfois volontaires, dues à la malveillance (cf DDT Ardèche).

Une prise en compte individuelle ou collective du risque d'incendie est indispensable alors que 75% des mises à feu dont l'origine est connue résultent d'imprudences.

• **MOUSTIQUE TIGRE** : Malgré les restrictions de déplacement liées à la Covid-19 en 2020, Auvergne-Rhône-Alpes a connu un nombre de signalements pour les maladies transmises par le moustique tigre plus important que les années précédentes.

L'Agence Régionale de Santé rappelle que chacun doit participer à la lutte contre ce moustique très nuisible, potentiel vecteur de maladies graves.

Quand vous êtes chez vous, prenez le temps d'observer les insectes qui s'y trouvent en essayant de détecter les moustiques tigres, et mettez en œuvre les moyens permettant de limiter leur prolifération : videz les coupelles, nettoyez les gouttières, couvrez les réservoirs d'eau, empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage, etc.

DÉCHETTERIE SIDOMSA DE SAINT-ETIENNE DE FONTBELLON :

500 Chemin de la Ribeyrasse – Tél. : 04.75.94.33.57
Horaires d'ouverture du lundi au samedi :
de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15



« POINTS RECYCLAGE » : VERRE - PAPIER :

Traverse du Stade ; Quartier La Téoule ;
Chemin du Pré St Antoine ;
Place de la Cave coopérative ;
Route du Pont de Rigaud ;
Parking Centre E.Leclerc